

## **LA PHILOSOPHIE PERSONNALISTE ET L'ENGAGEMENT POLITIQUE DU PHILOSOPHE (1)**

*Article proposé pour publication dans une prochaine parution de la revue de l'Institut International Jacques Maritain à Rome*

Lors de la séance d'ouverture du séminaire organisé par l'Unesco à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) les 11 et 12 Mars 1999 et ayant porté sur « philosophie et démocratie », un élève du lycée Mixte de Yamoussoukro apostropha les philosophes présents en ces termes : « Votre séminaire est certes le bienvenu, mais il arrive un peu tard à mon avis. Où étiez-vous, philosophes africains, avant 1990, quand les dictateurs régnaient en Afrique ? » ; le lycéen pensait-il à autre chose qu'à la simple absence d'interpellation des gouvernants de l'époque par qui que ce fût, et en particulier par les philosophes ? Il est peu probable qu'il ait pensé un seul instant à l'engagement politique des philosophes dans les luttes politiques réelles de terrain car, en d'autres lieux, toujours en Afrique, l'engagement des philosophes dans l'action politique ne rencontrait pas une approbation de cette même population jeune, voire même au-delà. Il a toujours semblé aux uns et aux autres que le philosophe trahissait la philosophie en se doublant d'un acteur politique de terrain, qu'il se soit retrouvé dans les rangs du parti politique au pouvoir ou au contraire dans ceux d'un parti d'opposition ! C'est pourquoi il va s'agir dans les lignes qui suivent, d'examiner la théorie personaliste de l'action et de l'engagement, telle que développée par Emmanuel Mounier,.

### **DEUX ATTITUDES**

Fonctionner comme la « conscience morale » objectivée et devant interpellé, critiquer, indiquer la voie à suivre en vertu des valeurs éthiques dont il est porteur et dans le souci du bien-être de la communauté, c'est certainement à cela que le lycéen de Yamoussoukro faisait allusion dans son apostrophe au philosophe. Mais l'interpellation des acteurs peut s'avérer inopérante et de faible efficacité comparée à un engagement personnel du philosophe soucieux d'associer les actes à la parole, autrement dit d'entrer dans une sorte de corps à corps avec l'adversité, l'hostilité et la négativité sous diverses formes ! Ces deux attitudes sont bel et bien identifiées par le personalisme sous les appellations de « tempérament prophétique » pour la première et de « tempérament politique » pour la seconde. Le champ total que notre activité peut être amenée à balayer, selon Emmanuel Mounier, se déploie entre deux pôles : le « pôle politique » et le « pôle prophétique ». Et l'idéal d'homme d'action accompli, selon Mounier, est celui de l'homme « qui porte en lui cette double polarité, et louvoie d'un pôle à l'autre.. « Mais, reconnaît-t-il, le plus souvent, le tempérament politique qui vit dans l'aménagement et le compromis et le tempérament prophétique qui vit dans la méditation et l'audace ne coexistent pas dans la même personne »<sup>1</sup>. D'où la première question à se poser ou à poser au personalisme : ce constat est-il donc tel qu'il devrait faire plaider contre l'engagement du philosophe en politique ?

### **LE « PROPHETE » ET LE « POLITIQUE »**

Dans le texte de Mounier que nous exploitons pour les besoins de la cause, nous utiliserons son concept de « prophète » dans un sens équivalent à celui de philosophe. En effet, ce qui est dit du « pôle prophétique » et du prophète par opposition au pôle politique et au politique concerne le porteur d'idées et d'idéal, le coureur d'absolu, le gardien des principes éthiques, toutes choses qui caractérisent le philosophe par rapport au politique présenté comme le technicien, le tacticien, le manœuvrier, le combattant de terrain. L'action politique se déploie dans un champ ou sur un terrain

particulièrement marqué par les oppositions ou confrontations de points de vue. Le « prophète » ou le philosophe, homme de principes, ne va-t-il pas être amené à sacrifier quelque chose de ce qui ne devrait pas être sacrifié ? Pour qu'il soit un « homme d'action accompli », du point de vue de Mounier, il doit porter en lui cette double polarité, à savoir la polarité prophétique et la polarité politique, « louvoyer d'un pôle à l'autre... »<sup>1</sup> Il y a là une claire affirmation du réalisme personnaliste. Car, comme l'écrit Mounier, « l'action, au sens courant du mot, celle qui a une incidence sur la vie publique, ne saurait, sans se déséquilibrer, se donner une base plus étroite que le champ qui va du pôle politique au pôle prophétique »<sup>2</sup>

## **UN CERTAIN REALISME**

En fait, ce ne peut être qu'un réalisme de principe qui lui-même reconnaît que « l'incapacité de chaque homme à réaliser pleinement tout l'homme spécialise l'action...on ne peut être tout, à la fois »<sup>3</sup>. Cependant, si on peut être moins exigeant à l'égard du « technicien » (économiste ou autre politicien) on continuera d'en demander davantage au « prophète », donc au philosophe qui, lui, doit se souvenir à tout instant qu'il y aurait désordre, « déséquilibre », voire injustices dans son action, s'il abandonnait le souci de faire se rejoindre en ses actions, décisions, arbitrages, orientations des solutions, le « pôle politique » et le « pôle prophétique ». Mais si une telle réussite pouvait s'obtenir de temps en temps ici ou là, ne se ferait-elle pas suspecter de manquer à l'obligation « d'assurer l'autonomie et de régler la force de chacun des deux pôles ? » Nous nous plaçons ainsi dans l'hypothèse envisagée par Mounier et, avant, bien avant par Platon lui-même, celle de « l'homme d'action accompli...qui porte en lui cette double polarité », selon les termes de Mounier, et, selon Platon, celle du parfait dialecticien, du « philosophe roi », l'homme en qui « on verrait réunies la puissance politique et la philosophie »<sup>4</sup> En d'autres termes, une éventuelle réussite du « philosophe roi » de Platon ou de « l'homme d'action accompli » de Mounier, supposerait-elle nécessairement des sacrifices de quelque nature que ce soit qui lui ôteraient quelque chose de sa valeur de réussite ou d'action paradigmatique ?

On pense nécessairement au sacrifice de quelque chose en raison des inévitables aménagements et nécessaires compromis auxquels l'homme politique ne peut pas ne pas avoir recours. Aménagements et compromis étant destinés à faire en sorte que le principe de justice soit celui par lequel se détermine tout arrangement ou tout compromis, ( qui n'est pas nécessairement compromission), on ne peut pas dire qu' a priori, tout engagement du philosophe, « homme d'action accompli », soit condamné, même en cas de réussite objectivement incontestable, à « se salir les mains ».

## **LA PURETE**

A quoi pensait exactement le lycéen du séminaire de Yamoussoukro ? Aux philosophes ayant refusé de se salir les mains et se seraient abstenus de s'engager eux-mêmes dans l'action politique ? Il est à peu près certain que non, et qu'il pensait plutôt à ceux qui, ni ne devenaient des « politiques », ni n'interpellaient les « politiques ». Il regrettait de n'avoir pas entendu des voix s'élever contre les dictatures en question, cette catégorie que Mounier a appelée les « imprécateurs ». Mais que peut l'imprécation seule ? Selon Mounier, « le prophète isolé tourne à l'imprécation vaine.. » S'il faut que le philosophe s'assure préalablement des chances de réussite de son engagement pour effectivement s'engager, autrement dit, « que soient réunies les causes parfaites et les moyens irréprochables » il n'agirait jamais ! Et ici, on ne peut résister à citer plus

longuement le texte de Mounier qui dit : « L'absolu n'est pas de ce monde et n'est pas commensurable à ce monde. Nous ne nous engageons jamais que dans des combats discutables, sur des causes imparfaites. Refuser pour autant l'engagement, c'est refuser la condition humaine ». C'est une question d'une importance capitale que celle de l'engagement du philosophe sur le terrain de l'action politique. Aucune raison objective, aucun principe métaphysique ne sauraient venir à l'appui du philosophe qui préfère ne pas s'engager personnellement en politique et s'en tenir au discours interpellatif dont l'efficacité n'est pas toujours évidente. Serait-ce au nom de la pureté pour soi et tant pis pour l'impureté de ceux qui s'engagent, puisqu'il faut que d'autres s'engagent pour servir la communauté ? « Trop souvent, écrit Mounier, on appelle pureté l'étalement de l'idée générale, du principe abstrait, de la situation rêvée, des bons sentiments...le contraire même d'une héroïcité personnelle » .La posture verbalisante que certains préfèrent voir le philosophe adopter n'est-elle pas moins efficace que l'exemplarité plus parlante et inspirante, susceptible d'être induite par son engagement corps et âme dans l'action politique ?<sup>6</sup> Car, contrairement à ce qui doit être considéré comme un préjugé, le fait de s'engager en politique n'entraîne pas fatalement la « salissure des mains » pour le philosophe. Nous parlons bien entendu de l'homme au « tempérament prophétique » de Mounier et non de tout homme, ni encore moins de tout engagement politique. Il s'agit d'une question qui ne saurait donner lieu à l'énoncé d'un principe valable pour tous. Le compromis, encore une fois, n'est pas la compromission ; louvoyer diplomatiquement, pourvu que ce soit dans le dessein clair de favoriser un règlement juste et équitable d'une situation, n'est pas une compromission avec le mal. Le souci inquiet de pureté, ainsi que l'écrit Mounier, « exprime souvent un narcissisme supérieur, une préoccupation égocentrique d'intégrité individuelle, retranchée du drame collectif »<sup>7</sup>. Nous pensons, comme E. Mounier, que là où il y a radicalisation de principe dans le discours moralisateur extérieur à l'action en train d'être menée par d'autres sur le terrain, on ne peut pas dire qu'il y ait forcément plus de souci pour le destin collectif que pour la gloriole personnelle superficielle telle qu'elle s'évalue à l'aune de l'applaudimètre des amoureux de spectacles gratuits.

Socrate était honnête sur cette question lorsque, selon son disciple Platon dans « l'Apologie de Socrate », il eût à préciser, lors de son procès : « Mais il pourrait paraître étrange que moi qui, en privé, mets mon nez partout et dispense mes conseils à la ronde, je ne me risque pas à agir en public, à prendre la parole devant le peuple et à conseiller la cité sur l'intérêt général. La cause en est, comme vous me l'avez entendu dire en maintes occasions et situations, cette manifestation en moi d'un dieu ou démon dont Méléto a fait état par dérision dans sa plainte. C'est quelque chose qui remonte à mon enfance, l'intervention d'une sorte de voix qui, lorsqu'elle se manifeste, me détourne toujours de ce que j'allais faire et jamais ne me pousse à agir. C'est cela qui m'a empêché de m'occuper de politique. Et, à mon avis, cet empêchement est bien venu car, sachez-le Athéniens, si j'avais entrepris jadis de m'occuper de politique, il y a belle lurette que je serais mort sans avoir été de la moindre utilité, ni pour vous, ni pour moi »<sup>8</sup>. Ce qui, des propos de Socrate, mérite d'être souligné est ceci : premièrement, Socrate reconnaît lui-même « l'étrangeté » de son abstention à agir en public ; en second lieu, pour expliquer cet étrangeté dans le comportement du philosophe qui préfère dispenser ses conseils en privé et jamais en public, Socrate fait mention de cette voix intérieure, ce dieu ou ce démon qui ne l'a pas poussé à l'action. En troisième lieu, il y a ce qui pourrait être considéré comme une justification – approbation de cette abstention : « si j'avais entrepris jadis de m'occuper de politique, il y a belle lurette que je serais mort ».Ce qu'il faut dire, avant de revenir au personnelisme, c'est qu'en aucune façon Socrate n'a énoncé un principe général, un

code de conduite devant s'appliquer à tous les philosophes et qui tendrait à déconseiller l'engagement politique au philosophe. Il a fourni des explications très personnelles qui sont à prendre telles quelles et jamais comme un exemple à suivre. Le « daimon » ne s'invente pas. Le cas de Socrate entre parfaitement dans la distinction personaliste entre « le prophète » et « le politique ». Socrate se serait limité au rôle de « prophète », une affaire personnelle de « tempérament », pour reprendre la terminologie d'Emmanuel Mounier. A notre sens, il y a lieu d'observer une juste tolérance à l'égard de l'un ou de l'autre « tempérament », même si par moments, E. Mounier s'est montré sévère à l'égard de ceux qui font montre d'un étalage du « souci narcissique de pureté et d'intégrité individuelle quand il dit de ce souci qu'il « couvre parfois d'un manteau royal l'impuissance, la pusillanimité, voire la puérilité »<sup>9</sup>.

### **LES GAINS DE L'ÉPREUVE DE LA « STRUCTURE TRAGIQUE DE L'ACTION. »**

Il ne faut pourtant pas croire que le personalisme ne se soucie pas du gain personnel de chacun et qu'il privilégie le destin de la communauté ! Le personalisme c'est l'affirmation de la valeur supérieure de la personne . Ce sur quoi il insiste est que l'on ne gagne qu'en s'engageant dans l'action et non en se tenant à l'écart de l'action : « refuser l'engagement est refuser la nature humaine », écrit Mounier qui précise : « En sacrifiant aux sollicitations du réel les voies et les harmonies imaginées par nous, nous gagnons une sorte de virilité, celle que développent le nettoyage des naïvetés et des illusions... »<sup>10</sup>. Autrement dit, la fidélité à des principes et à des valeurs transcendantes doit s'éprouver dans le feu de l'engagement et de l'action. En continuant de se tenir sur le bord du chemin, soucieux de rester libre d'une liberté en réalité illusoire, on se condamne à demeurer à la superficie des choses et à s'imaginer que l'engagement serait un embrigadement. Au contraire de cela, l'épreuve de la « structure tragique de l'action »<sup>11</sup> est seule capable de situer l'homme dans l'absolu du réel, pourrait-on dire, en prenant le risque ici de bergsoniser Mounier. Mais comment ne pas penser à l'amoureux de la nuance et de la finesse qu'est Bergson en lisant ce passage de Mounier disant : « Nous apprenons que le camp du bien et le camp du mal s'opposent rarement en noir et blanc, que la cause de la vérité ne se distingue parfois de la cause de l'erreur que de l'épaisseur d'un cheveu » Tout cela est supposé constituer le gain que nous procure l'engagement, par opposition au dilettantisme de l'abstention. « Nous ne tremblons pas de connaître et de combattre ouvertement les faiblesses de notre cause, nous savons la relativité de toute action, le danger permanent de l'aveuglement collectif, la menace des appareils et des dogmatismes ». Et puis alors, le dernier des gains ou plutôt la première des conditions pour un engagement profitable : le courage ! « le courage, écrit Mounier, est d'accepter cette condition incommode et de ne pas y renoncer pour les molles prairies de l'éclectisme, de l'idéalisme et de l'opportunisme ».

Mais il y a une meilleure formulation que donne E. Mounier de cette idée de gain que procure l'engagement ; elle est résumée dans la liberté combattante: « La perfection de l'univers personnel incarné, dès lors, n'est pas la perfection d'un ordre, comme le veulent toutes les philosophies ( et toutes les politiques) qui pensent que l'homme puisse un jour totaliser le monde. Elle est la perfection d'une liberté combattante, et combattant serré. Aussi, subsiste-t-elle, même dans les échecs. Entre l'optimisme impatient de l'illusion libérale ou révolutionnaire et le pessimisme impatient des fascismes, la voie propre de l'homme est cet optimisme tragique où il trouve sa juste mesure dans un climat de grandeur et de lutte »<sup>1</sup> .

### **L'IMPOSSIBLE REUSSITE DU PHILOSOPHE ?**

A bien suivre Mounier, on ne peut s'empêcher de voir dans son personalisme, en matière d'engagement, une position finalement peu soucieuse d'un maximalisme des résultats à atteindre, le plus important semblant résider dans la tension de la lutte, du combat, de l'action, bref, de ce que Bergson appellerait « le se-faisant » par opposition au « tout fait ». Peut-être même que la comparaison la plus adéquate serait à faire avec Maine de Biran pour qui « ce n'est pas le succès qui compte, c'est l'effort ». Peut-être n'est-ce pas la visée initiale du personalisme, mais les exigences affirmées ne transforment-elles pas la tâche en une sorte d'exercice masochiste ?

Cette préoccupation, non seulement elle découle de ce qui précède, en termes d'exigences voulant que l'homme d'action complet ( en fait, l'homme d'Etat) soit à la fois philosophe et politique, mais elle se voit encore justifiée par certaines « règles de stratégie personalistes » énoncées par E. Mounier<sup>16</sup>. La règle 3, par exemple, dit que « la solidarité du spirituel et du matériel implique qu'en toute question, toute la problématique soit embrassée, qui va des données « viles » aux données « nobles », avec une grande rigueur d'un côté et de l'autre : l'esprit de confusion est le premier ennemi des pensées à angle vaste » Il est clair qu'il s'agit, dans ces considérations, d'encadrer l'action des tenants du pouvoir d'Etat. Le personalisme compte sur le pouvoir d'Etat, c'est-à-dire sur la politique, pour promouvoir l'humanisation de la société et par ricochet, de la personne. La liberté de la personne a son mot à dire dans la recherche de cet accomplissement par le pouvoir d'Etat. C'est pourquoi Mounier écrit que « si nous traçons avec une sorte d'ampleur triomphante les vastes destins qui s'ouvrent à l'œuvre de personnalisation, ne faisons pas oublier que cet avenir n'est rien moins qu'automatique. Il est à chaque instant, sur de nouvelles difficultés, remis en cause devant le choix personnel de chacun de nous, et chacun de nos abandons le compromet ». Au moment d'appliquer la règle de stratégie que nous venons de rappeler, comment éviter de contrarier parfois, si ce n'est souvent, « le choix personnel de chacun de nous » ? Si nous considérons une question telle celle de l'interruption volontaire de grossesse, nous pouvons y appliquer les termes de l'énoncé de la règle de stratégie en train d'être examinée. La solidarité du spirituel et du matériel y est mise en cause. Ici, le matériel peut résider dans le risque que fait encourir une grossesse de trop pour une mère ayant déjà subi plusieurs accouchements par césarienne. Le spirituel quant à lui s'exprime à travers les convictions religieuses de la personne dont la vie est en danger. Prenons le cas où le pouvoir d'Etat a fait voter une loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse. Il n'y a pas de demi-mesure ni de conciliation possible entre le spirituel et le matériel ici ; soit que la grossesse est interrompue pour sauver la vie d'une personne, soit que les convictions religieuses de cette même personne prennent le dessus mais pour son malheur, comme cela est souvent arrivé à ceux dont la foi religieuse interdit de se soumettre à toute thérapie par transfusion sanguine ! E. Mounier ne s'embarrasserait cependant pas de cette situation puisqu'il écrit que « la solution biologique ou économique d'un problème humain, si proche soit-il des besoins élémentaires, est incomplète et fragile s'il n'est tenu compte des plus profondes dimensions de l'homme ». Et il ajoute : « le spirituel aussi est une infrastructure ». La mort, provoquée par la prise en compte « rigoureuse » des convictions spirituelles d'une personne serait-elle un épiphénomène ?

Le véritable niveau auquel ce problème devrait être posé n'est-il pas celui de l'homme d'Etat, homme politique par excellence, au moment où il envisage de soumettre un projet de loi aux représentants du peuple et allant dans le sens, soit de légalisation, soit de l'interdiction de la pratique de l'interruption volontaire de grossesse ? Doit-il

tenir compte des résultats des sondages d'opinion des « personnes » qui constituent le peuple qui l'a investi de sa confiance et du pouvoir de le diriger ? Dans certains cas, on verra que le peuple et lui sont en phase, tandis que dans d'autres cas ce sera le contraire. Comme chacun le sait, le Président François Mitterrand n'aurait pas fait supprimer la peine de mort en France s'il avait plutôt tenu à s'aligner sur l'opinion majoritaire de ses compatriotes. Par contre, s'agissant de la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse, les Françaises et les Français dans leur grande majorité, étaient en phase avec Mme Simone Weil et le Président Giscard d'Estaing.

Il n'empêche que dans des affaires comme celles évoquées et même dans d'autres, l'homme d'Etat, qu'il ait réussi à harmoniser ou non le pôle prophétique et le pôle politique, trouvera forcément des gens qui critiqueront et dénonceront certains aspects de son action. La règle de stratégie n° 4 permet du reste d'atténuer tout rigorisme apparu dans la règle de stratégie n°3 que nous venons de considérer. Que dit la règle 4 ? : « Le sens de la liberté et le sens du réel commandent que la recherche se garde de tout a priori doctrinaire, soit positivement prête à tout, même à changer de direction pour rester fidèle au réel et à son esprit ». Cette règle consacre le réalisme du personalisme d'Emmanuel Mounier. Le réalisme qui prédomine partout ailleurs dans les relations interpersonnelles trouve dans l'espace politique une mise en relief beaucoup plus frappante encore. Mais que faut-il entendre par réalisme ici ? Emmanuel Mounier associe « sens de la liberté » et « sens du réel ». Le premier nommé est le plus déterminant, le « sens de la liberté » ; du moins, devrait-il être le plus déterminant. Car il ne s'agit pas d'un réalisme sans boussole, ou plutôt s'appuyant entièrement sur une boussole bloquée sur une seule direction, celle du matériel par exemple, oublieux de la direction du spirituel. Nous pensons à la « solidarité entre le spirituel et le matériel », telle qu'énoncée par la règle de stratégie n° 3 que nous avons considérée ci-dessus. Le sens de la liberté n'est pas autre chose que le sens de la responsabilité, une notion capitale du personalisme. Liberté, rationalité et responsabilité vont ensemble. La créativité porteuse de valeurs humanisantes suppose une rationalité et une liberté responsables, c'est-à-dire originellement « relationnelle ». Pour le personalisme, l'éthique, en d'autres termes, la relation à autrui, précède l'épistémologie, la connaissance et engendre la raison. A priori, comment est-il possible que se soutiennent le sens de la liberté et le sens du réel ? Car c'est pour tenir compte de ce réel que la règle de stratégie n° 4 prévoit que la recherche des solutions doit être « prête à tout, même à changer de direction » ! Le réel résiste plus souvent à l'idéal et au principe directeur produits par la liberté créatrice, soucieuse de faire advenir le meilleur, le vrai, le juste.

Le réel, le plus souvent, c'est l'état du rapport des forces qui peut être favorable ou défavorable. La responsabilité de l'homme d'action philosophe apparaît encore plus grande en cas de rapport des forces favorable. Il ne doit pas en abuser pour écraser ou frustrer le faible. Quant à celui-ci, lui demander de coller au réel ne devrait en aucun cas vouloir dire non plus qu'il doive se laisser écraser sans mot dire, mettre son génie créateur en congé au lieu de chercher les voies et moyens autres que ceux reposant sur la force, pour faire prendre en compte ses intérêts, c'est-à-dire ceux de son peuple. La position du personalisme en matière de rapport de forces est clairement formulée à l'occasion de la présentation par E. Mounier de sa théorie de l'Etat : « La personne doit être protégée contre l'abus de pouvoir et tout pouvoir non contrôlé tend à l'abus ». Il s'agit naturellement des rapports entre l'Etat et l'individu. Plus fondamentalement, écrit encore Mounier, « L'Etat est pour l'homme et non l'homme pour l'Etat ». S'il est plus facile de voir dans quelle direction s'orienter pour éviter l'écrasement de l'homme par l'Etat, « limitation constitutionnelle des pouvoirs

de l'Etat, équilibre du pouvoir central par les pouvoirs locaux, organisation du recours des citoyens contre l'Etat, habeas corpus, limitation des pouvoirs de police, indépendance du pouvoir judiciaire », c'est tout à fait autre chose quand il s'agit des relations entre les nations au sein desquelles prédomine la loi naturelle du plus fort ! Dans ce domaine, E. Mounier ne pouvait que se borner à formuler des sortes de vœux pieux tendant à favoriser l'émergence d'une « communauté démocratique des peuples » pour que l'union se fasse entre les peuples et leurs représentants et non entre les gouvernements, « que les forces d'impérialisme, notamment économiques, qui se servent tantôt du nationalisme, tantôt du cosmopolitisme, soient brisés par les peuples unis ». Le moins qu'on puisse dire est qu'il y a très peu de « sens du réel » dans ces visions utopiques d'Emmanuel Mounier.

o  
.oo

Nous allons revenir à notre préoccupation principale dans cet article, à savoir la vision personaliste de l'engagement du philosophe dans l'action politique. Car, en effet, notre intention n'est pas de développer in extenso la pensée personaliste. Les indications déjà relevées permettent de dire que pour la philosophie personaliste, non seulement il faut s'engager, mais la qualité de philosophe rend cet engagement davantage impératif encore. Toutefois, en introduisant la notion de tempérament dans les expressions « tempérament politique » et « tempérament prophétique » ou philosophique, E ; Mounier tenait à souligner à juste titre, pensons nous, l'existence d'un facteur personnel qui peut justifier le non engagement en politique de tous les « tempéraments philosophiques ». L'idée selon laquelle les deux tempéraments peuvent parfois être réunis chez le même homme est perçue comme une exception par Mounier qui préconise plutôt des actions concertées en vue de produire les deux sortes d'hommes et de les articuler les uns sur les autres, afin d'éviter l'inefficacité du philosophe se livrant à l'imprécation et l'enlisement du politique dans la médiocrité des basses manœuvres.

Comment procéder pour aller dans le sens qui favoriserait l'émergence en plus grand nombre de ces deux sortes d'hommes ? Les « tempéraments », eux, relèvent de l'ordre naturel ; ils apparaîtront toujours de manière tout aussi naturelle chez des hommes distincts et parfois rarement, chez le même homme. Si l'éducation ne peut pas être chargée de former en grand nombre des « hommes d'action accomplis », portant en eux la double polarité politique et prophético-philosophique, E. Mounier pense qu'une reconception de l'éducation pourrait réussir à préparer davantage des hommes de décision. « L'éducation que l'on distribue aujourd'hui, écrit-il, prépare, on ne peut plus mal, à cette culture de l'action. L'université distribue un savoir formaliste qui pousse au dogmatisme idéologique ou, par réaction, à l'ironie stérile. Les éducateurs spirituels mènent trop souvent la formation morale vers le scrupule et le cas de conscience au lieu de la conduire au culte de la décision » C'est dire que être philosophe ne fait pas nécessairement un homme de décision. Mais c'est sur le terrain de l'engagement et de la « structure tragique de l'action » que toutes les capacités se prouvent et s'éprouvent./.

E. NJOH-MOUELLE  
E-Mail : jomouel@yahoo.fr  
njohmouelle@njohmouelle.org  
Site web perso. [www.njohmouelle.org](http://www.njohmouelle.org)